

Comité syndical – 15 décembre 2020

SEAA

18h

Saint-Hilaire-Sur-Helpe

Compte-rendu

Le syndicat s'est réuni, régulièrement convoqué, en la salle des fêtes de Saint-Hilaire-Sur-Helpe le 15 décembre 2020 à 18 heures pour y tenir son comité, sous la présidence de Monsieur Guislain Cambier.

Ont été décomptés 35 présents : Christian Bernard, Dominique Dacosse, Michel Delvallée, Claude Dupont, Eric Feddi, Eric Lebrun, Michel Lefevre, Jean-Pierre Manfroy, Yvon Mille, Didier Willot, David Zelani, Mario Nuzzolo, Christian Point, Bernard Molitor, Alain Basly, Philippe Bodin, Nicolas Dosen, Guy Erphelin, Dominique Gobert, Vincent Justice, Colette Watremez, Jean-Louis Baudez, Luc Bertaux, Claude Blomme, Daniel Dazin, André Ducarne, Hélène Dumortier, Alain Gerard, Zahra Ghezzou, Martine Leclercq, Guillaume Lesourd, Nathalie Monier, Patrick Piana, Dominique Quinzin.

11 absents : Serge Bernard, Bernard Carpentier, Emmanuelle Delabre, Michel Detrait, David Dyson, Jean-Louis Simon, Claude Gary, Patrick Landa, Thierry Reghem, Mickaël Snauwaert, Francis Dupire.

1 excusé : Fabrice Piette.

8 procurations ont été données : Alain Bouilliez à Didier Willot, Jérôme Copin à Eric Lebrun, Arnaud Decagny à Eric Feddi, Bruno Legros à Michel Lefevre, Lucien Serpillon à Guislain Cambier, Pascal Cobut à Colette Watremez, André Berteaux à Guy Erphelin, Alain Deltour à Nicolas Dosen,

Le secrétariat de séance a été assuré par madame Hélène Dumortier.

1/ Approbation du compte-rendu du comité syndical du 28 octobre 2020 :

Le compte-rendu du dernier conseil syndical a été approuvé à l'unanimité moins une abstention : 34 votants, 1 abstention.

2/ Décision modificative n°1 :

La proposition de prélever en section "dépenses d'exploitation" chapitre 011, article 6228 "divers" -20.000 €, et au chapitre 012, article 6411 "salaires" -15.000 € pour les imputer au chapitre 65 article 6531 "indemnités", afin d'assurer le paiement des indemnités aux élus et la quotité de travail supplémentaire d'un agent a été approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire de Salesches et Madame le Maire de Rainsars demandent des précisions quant à la quotité supplémentaire de travail d'un agent titulaire ; Monsieur le Président explique cette quotité par l'adjonction de la gestion de la paie du personnel et des élus, en sus de la gestion

du site internet du Syndicat. Monsieur le Président en profite pour préciser le rôle des autres agents œuvrant pour le SEAA : une secrétaire, une comptable et un cadre assurant les directions générale et technique de la structure.

3/ Décision modificative n°2 :

La proposition de prélever au chapitre 23 article 2315 "Travaux en cours, installations et agencements"-70 € pour les imputer au chapitre 13 article 1311 "Subventions de l'Etat", soit +70 €, afin de reverser un trop-perçu du CAS-FACE (financement de l'Electrification Rurale) a été approuvée à l'unanimité.

4/ Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de calcul du reste à charge – commune de Saint-Aubin :

Il s'agissait de régulariser une convention fixant le reste à charge de la commune de Saint-Aubin pour les travaux d'aménagement des réseaux secs de la Place (62.235,22 € TTC), et déléguant sa maîtrise d'ouvrage au SEAA pour les travaux de génie civil. Cette régularisation a été approuvée à l'unanimité.

5/ Point d'étape sur les travaux d'électrification rurale :

Chaque délégué a été destinataire des tableaux de suivi des travaux d'électrification rurale engagés par le Syndicat depuis l'année de programmation 2016. Ces tableaux sont explicités par M. Bertheloot. Monsieur le Maire de Maroilles fait état de dépassements fréquents des enveloppes ENEDIS qui servent de référence pour le calcul des financements. M. Bertheloot précise qu'il y a eu renouvellement du marché deux ans et demi auparavant, et que les estimations d'ENEDIS y étaient antérieures. A compter du programme 2019, les enveloppes financières ont en conséquence été modulées pour tenir compte de ces évolutions économiques.

6/ Délibération récurrente :

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser son Président, s'agissant des dépenses d'investissement, à les engager, mandater et liquider dans la limite du quart des crédits inscrits au BP 2020, avant le vote du BP 2021. Cette proposition est votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président sollicite les délégués sur des éventuelles questions diverses. Le silence régnant, la séance est close à 19h15.